



ASSEMBLEE GENERALE 2017
VENDREDI 23 JUIN 2017
RAPPORT MORAL EXERCICE 2016

Par Rémi CALMON
Directeur Exécutif

Cette Assemblée Générale Ordinaire est la seconde au cours de laquelle le SNEG & Co vous rend compte de ses actions après son rapprochement avec l'UMIH. Vous constaterez que celui-ci a ouvert de nombreuses portes au SNEG & Co, pour agir sur des thèmes nouveaux, rencontrer des interlocuteurs de poids, collaborer à une politique de long terme pour la représentation et la défense des professionnels de nos métiers du CHR. L'exercice est passionnant, enrichissant mais pour autant chronophage et financièrement improductif. En conséquence, est apparue un nécessaire recentrage sur les activités propres au SNEG & Co : mieux répondre aux demandes de nos adhérents, leur communiquer plus d'informations, entretenir le lien historique et identitaire. D'autant que l'ouverture aux établissements accueillant une clientèle non LGBT, guidée par nécessité en réponse à la fin du militantisme actif et à la déliquescence du tissu économique gay et lesbien, s'avère compliquée, en dépit de notre rapprochement avec l'UMIH. Le SNEG & Co se met à la disposition de l'UMIH et l'UMIH à la disposition du SNEG & Co. Ce fonctionnement serait idéal si le SNEG & Co pouvait revendiquer une totale autonomie en termes de moyens techniques, financiers et humains, mais ce n'est malheureusement pas le cas. Ainsi, cette année encore, c'est avec peu que nous avons fait encore beaucoup plus dans un contexte difficile pour nos métiers, nos adhérents et nous-même.

Aux côtés de l'UMIH

Au sein de cette seconde année de rapprochement avec l'UMIH, les liens et les actions se sont multipliés. A l'occasion du renouvellement des présidences des 4 branches qui constituent l'UMIH Confédérale, Gérard Siad a été élu Vice-Président Général de la Nuit au sein de la branche Cafés Brasseries Etablissements de Nuit pour laquelle Laurent Lutse a été réélu Président. Il s'agit de mandat de 4 ans qui prendront donc fin en 2020.

Parallèlement, la vice-présidence confédérale, Roland Héguy et Hervé Becam, a proposé en Assemblée Générale Extraordinaire une prolongation de deux ans de son mandat expirant en 2018. Cette proposition ayant été adoptée, la vice-présidence confédérale, comme les présidences de branches, sont nommées jusqu'en 2020 et c'est donc avec eux que le SNEG & Co va continuer à travailler d'ici là. La motivation de cette prolongation de mandat est justifiée principalement par la volonté d'inscrire les actions à venir dans le contexte de la représentativité récemment dévoilée suite à la demande des pouvoirs publics : l'UMIH est la première organisation du secteur CHR avec 77 % des entreprises syndiquées représentant 70 % des salariés. Majoritaire au sein de la branche, l'UMIH et ses syndicats associés, dont le SNEG & Co, est la seule organisation professionnelle qui pourra faire valoir son droit d'opposition auprès des pouvoirs publics. Pour information, le branche CHR est la branche professionnelle la plus importante après celles du bâtiment et de la métallurgie, d'où notre poids économique et social.

L'UMIH témoigne sa confiance au SNEG & Co au quotidien :

- en l'intégrant désormais à son Directoire ;

- en lui confiant l'organisation de la réunion Sécurité Incendie et Sécurité Attentats en ERP pour l'ensemble des adhérents de l'ensemble des syndicats avec le CNAPS et la Préfecture de Police ;
- en invitant Gérard Siad à animer des thématiques lors du Congrès du Touquet ;
- en lui proposant d'animer les conférences sur le MICS ;
- en le déléguant comme référent auprès de la SPRE pour étudier les dossiers d'avant commission paritaire ;
- en lui confiant la charge de réaliser les procédures contradictoires d'établissements adhérents UMIH sous le coup d'une demande d'avertissement ou de fermeture administrative ;
- en le désignant comme correspondant auprès des médias sur tous les sujets nuit ou sujets Paris ;
- en le dépêchant auprès de l'Agence Française d'Accessibilité ou sur les sujets des Zones Touristiques Internationales...
- Etc.

De même, pour Rémi Calmon :

- en siégeant aux réunions des directeurs de chaque syndicat associé ;
- en étant membre du comité de Rédaction du magazine « Nous CHRDR » où il publie aussi des articles ;
- en étant membre du comité des Trophées du même magazine « Nous CHRDR » (où un adhérent lillois SNEG & Co a été récompensé) ;
- en participant en qualité de représentant de la partie employeurs à la refonte du CQP ASENE (Certificat de Qualification Professionnelle des Etablissements de Nuit) au FAFIH...
- Etc.

Ainsi, beaucoup de travail et autant de temps sont consacrés aux dossiers entretenus de manière commune avec l'UMIH. A ce sujet, un débat s'est ouvert au sein du Conseil d'Administration.

Si Olivier Robert s'est réjoui de l'élection de Gérard Siad à la branche Cafés Brasseries Etablissements de Nuit (CBEN), des nouvelles fonctions et missions qui lui sont confiées, il a en revanche déploré que le SNEG & Co soit effacé derrière l'UMIH et réclamé que plus d'attention soit donnée aux adhérents SNEG & Co dans ce qui les touche directement.

Gérard Siad a expliqué que le SNEG & Co propose les mêmes prestations qu'avant à ses adhérents, renforcées par la puissance des services et des prestations de l'UMIH. Pour répondre à Frédéric Dupont qui interrogeait sur une éventuelle fusion comme cela a été fait pour la CPIH et pour rassurer qui pourrait craindre une éventuelle absorption, il a aussi expliqué que selon lui, l'UMIH ne souhaite pas absorber le SNEG & Co, pouvant ainsi compter un syndicat original comme le nôtre dans ses rangs, prouvant ainsi son ouverture, sa tolérance. Il a indiqué que le projet de l'UMIH pour le SNEG & Co est d'une part de développer Paris sur les activités hôtellerie et restauration en utilisant nos introductions et connaissances des pouvoirs publics parisiens et aussi de développer la nuit sur Paris pour tous types de clientèle comme nous l'avons fait pour la nuit LGBT.

Rémi Calmon a rappelé le protocole signé avec l'UMIH en décembre 2013 supposant une collaboration du SNEG & Co et de ses interlocuteurs avec l'UMIH sur ses dossiers. Les actions SNEG & Co sont pour autant assurées dans la continuité mais avec moins de temps dédié et comme toujours à hauteur de ses moyens techniques, humains et financiers. Il a indiqué que les fonctions de Gérard Siad en qualité de vice-président général de la branche CBEN, pour lui être valorisantes et motivantes, pour représenter une voix auprès des pouvoirs publics et un bénéfice pour nos adhérents, n'assurent en revanche aucun retour en termes de ressources pour le SNEG & Co. Il ne faut pas confondre missions UMIH et financement SNEG & Co, les premières n'assurant pas le second.

En conclusion de cette discussion, le Conseil d'Administration a estimé nécessaire :

- de définir sur le long terme le projet de l'UMIH pour le SNEG & Co
- de renforcer les prestations et services aux adhérents à travers principalement :
 - la réactivation de la permanence juridique sur un rythme bimestriel
 - l'expédition plus fréquente de la newsletter aux adhérents.

Pour lister de manière non exhaustive d'autres actions communes réalisées sous l'étiquette UMIH, signalons :

- Rédaction du livre blanc sous forme d'abécédaire : 50 mots au cœur des métiers du CHR.D. Pour le monde de la Nuit, nous y réclamons la simplification administrative, la reconnaissance de nos exploitants formés et responsabilisés, la prise en compte de notre rôle d'acteur en termes économique et social, l'instauration du Diagnostic Environnemental Commercial, une réforme du principe de fermeture administrative, une uniformisation des horaires des BAM et des RAM, une offre de transports publics compatibles avec nos métiers ; une meilleure considération de nos acteurs par les secteurs de la banque et de l'assurance...
- Interpellation des politiques dans le cadre des élections présidentielles et législatives à travers le slogan « Quand le tourisme gagne... c'est la France qui gagne ! » et une série d'outils et rendez-vous : brochure et film « Plan d'actions à l'adresse des candidats aux élections de 2017 » ; conférence de presse sur la barge Rosa Bonheur ; participation aux Primaires de l'Institut Français du Tourisme en interpellation des candidats ; interview de 3 des candidats à la présidentielle dans le magazine « Nous CHR.D »...
- Action contre la Mairie de Paris avec aussi le SNARR et le SNRTC, relative à l'augmentation conséquente des droits de voirie au titre des terrasses en raison des ajouts implantés type chauffage, écrans...
- Création de la Confédération des Acteurs du Tourisme : 14 organisations professionnelles représentatives et associations du secteur du tourisme
- Action « Tous au resto » pour la valorisation du déjeuner ou dîner au restaurant avec le soutien du Fonds de Modernisation de la Restauration
- Mise en place du dispositif Tourisme et Sécurité avec les ministères de l'Intérieur et des Affaires étrangères : assises nationales puis déploiement du dispositif en départements
- Participation à la Plateforme Nationale de la Vie Nocturne : espace de réflexions et propositions réunissant élus et techniciens des collectivités, Etat et Union Européenne,

organisations professionnelles, personnages de la vie civile et citoyens concernés par la Vie Nocturne

- Partenariat avec la Sécurité Routière / Ministère de l'Intérieur : signature d'une charte nationale d'engagements pour lutter contre l'alcool au volant.
- Partenariat avec Captain Sam sur la même thématique de l'alcool au volant
- Partenariat avec l'école des djs : formations des djs et mise à disposition des élèves aux établissements dans le cadre de l'apprentissage
- Partenariat avec le Collectif Culture Bars Bars, Fédération Nationale des Cafés Culture : développement et représentation des cafés organisateurs de spectacles
- Participations aux salons Equip' Hôtel, Sandwich and Snack Show et MICS aux côtés de l'European Nightlife Association
- Etc.

SNEG & Co

Pour le fonctionnement du SNEG & Co, il convient de saluer les administrateurs pour leur action bénévole à travers l'expertise de chacun dans ses domaines respectifs.

Gérard Siad, président, est l'interlocuteur des pouvoirs publics et autorités de tutelle et celui des adhérents pour les dossiers juridiques relatifs à la réglementation des ERP.

Olivier Robert, vice-président, intervient en permanences juridiques, dans les Commissions Départementales des Impôts et en Commission de Vie Nocturne à Lille.

Frédéric Dupont, trésorier, assure la comptabilité et gère la trésorerie, réalise le bilan aux côtés de notre expert-comptable et rédige le rapport financier.

Michel Michel, secrétaire général, soutient le SNEG & Co en lui fournissant gracieusement les rééditions de sa plaquette de prospective et intervient auprès des dossiers relevant de la Mairie de Paris.

Cédric Tondini, administrateur, outre son expertise sur le thème des assurances pour lequel nous sommes fréquemment sollicités, développera prochainement le dossier de la Garantie Sociale du Chef et dirigeant d'entreprise.

Michelle Cassaro, administratrice et en délégation, Christophe Vix-Gras, suivent les dossiers relatifs à la représentation et à la promotion des établissements de nuit.

Remercions également Michel Mau pour ses contributions, notamment sur ce même sujet.

Pour les actions, le SNEG & Co, a pour principale vocation l'assistance juridique qu'elle délivre à ses adhérents avec l'avocat référent Maître Pedler, Olivier Robert pour les dossiers techniques et fiscaux, Gérard Siad pour l'interpellation des pouvoirs publics.

Quelque 61 dossiers d'ampleur ont été traités. Ne sont pas comptabilisés ici les simples questions / réponses sur des points de réglementation qui viennent s'ajouter à ce chiffre.

Concernant les thématiques d'intervention, elles demeurent les mêmes que les années précédentes et vous sont livrées ici pêle-mêle : éthylotests, accessibilité, assurances, poppers, compléments alimentaires, dépôt de bilan, billetterie et caisses enregistreuses, vente d'alcool en épicerie et e-commerce, marché de l'énergie, vestiaires, propriété intellectuelle, concurrence déloyale, perte d'exploitation, SACEM, SPRE, licences débits de boissons, avis sur forums, travailleurs occasionnels, autorisation de nuit, avertissement et fermeture administrative, terrasses et droit de voirie, nuisances et tranquillité publique, contrôle fiscal, plaintes clients, sonorisation, bail commercial, cession de fonds de commerce, licenciement, contrôle hygiène, reprise de fonds de commerce, mutuelle, pourboires, compte bancaire et emprunt.

Sans pouvoir faire la promotion de nos succès au regard de la confidentialité qui nous oblige envers nos adhérents, citons toutefois anonymement quelques gros succès :

- Importantes réductions de créances SACEM ou SPRE
- Délivrance d'autorisations de nuit
- Annulation de demande de fermeture administrative
- Annulation de pénalités pour absence de billetterie
- Annulation totale de redressement suite à contrôle fiscal
- Lobbying et action média pour opposition à autorisation d'ouverture
- Renouvellements d'autorisations d'ouvertures après fermeture pour motif de sécurité
- Etc.

Sur le plan juridique, nous avons produit et adressé par newsletter près de 50 fiches pratiques juridiques, sociales ou fiscales : licenciement économique, transparence des contrôles d'hygiène, protection des mineurs, congés payés, caisses enregistreuses, vapotage, vidange des piscines, sécurité incendie, éthylotests, accessibilité, permis d'exploiter, redevance audiovisuelle, SACEM, SPRE, boissons sucrées, happy hours, loi travail, bar à chicha, solutions d'emprunt et de crédit, pratiques frauduleuses, suppression de la condition de nationalité des détenteurs de licences...

Outre ses interventions sur le terrain juridique auprès des adhérents, le SNEG & poursuit ses initiatives.

Bien que nécessairement amené à se tourner vers des adhérents CHRD touchant une clientèle généraliste le SNEG & Co souhaite toutefois entretenir son socle historique d'adhérents et son contexte originel LGBT :

- à la rentrée 2016, l'Inter-LGBT a été reçue par le Conseil d'Administration. Pour rappel, nos rapports avec l'Inter-LGBT se sont raréfiés depuis qu'une demande d'adhésion du SNEG avait été rejetée par leur Conseil d'Administration. Ses représentants ont évoqué leur souhait de travailler de nouveau conjointement, au-delà de la marche politique du samedi de la Marche des Fiertés, au développement de la Quinzaine des Fiertés, en mettant en place des événements commerciaux. Faute de retour des interlocuteurs associatifs de l'Inter-LGBT dans les temps, rien n'a pu être mis en place pour 2017, ni dynamique commerciale lors de la quinzaine, ni organisation d'une éventuelle soirée officielle avec les adhérents. Seule une information invitant les établissements à s'inscrire dans le cortège a été réalisée.

- dans le même temps, Anne Hidalgo confiait à Jean-Luc Roméro une lettre de mission pour travailler à la dynamique du tourisme LGBT. Le SNEG & Co a été reçu lors des auditions et 52 recommandations pour faire de Paris la capitale des droits et du tourisme LGBTQI Friendly ont été proposées. Il en est ressorti par exemple l'idée de recréer le bal du 14 juillet du quai de la Tournelle, en un autre lieu, à une autre date et pourquoi pas dans le cadre de la Quinzaine des Fiertés précédemment évoquée, où nous étions présent à la conférence de lancement.
- notons un autre rendez-vous LGBT d'importance à venir : les Gay Games 2018, à Paris, du 4 au 12 août. Le SNEG s'était investi dans le dossier de candidature et le comité a finalement choisi Paris pour organiser cette manifestation. Il convient d'aller au bout de la démarche en s'intégrant à ces Gay Games et en tirant profit de cet événement qui laisse entrevoir la présence de 15 000 sportifs et de plusieurs dizaines de milliers de visiteurs.
- Enfin, comme chaque année, nous avons accompagné le dispositif Fête de la Musique et Gay Pride / Marche des Fiertés. Il a permis aux adhérents au régime horaire général de disposer de dérogation d'ouverture tardive pour ces deux dates.

Côté Mairie de Paris, les travaux se poursuivent avec les élus, leurs conseillers, les services :

- concernant le Conseil de la Nuit, le SNEG & Co a été audité sur son fonctionnement et son utilité. Face à l'inflation de réunions pas toujours productives, il a été décidé de se recentrer sur 3 des 6 groupes de travail représentant un réel intérêt pour ses adhérents : tranquillité publique - prévention des conduites à risque - promotion de la Vie Nocturne.
- nous participons à la 1^{ère} commission de régulation des débits de boissons qui a été installée à titre expérimental dans le 10^{ème} arrondissement. D'autres sont à venir pour le moment dans le 11^{ème}, le 13^{ème}. Réunissant mairie centrale, mairie d'arrondissement, Préfecture de Police et organisations professionnelles, ces commissions participent à réagir en anticipation face aux menaces d'avertissement ou de fermeture administrative sur les établissements. Toutefois, quelle que soit leur qualité, ces commissions où la police joue le premier rôle au regard son pouvoir de sanction, ne seront jamais aussi pertinentes que le lien privilégié que nous entretenons avec les commissariats, comme par exemple dans les 3^{ème} et 4^{ème} arrondissements.
- ayant fait part de notre opposition à l'initiative municipale de réaliser un guide des réglementations et des bonnes pratiques, ce qui est le métier des organisations professionnelles et non celui d'une collectivité locale, nous avons contribué à la réalisation d'un portail d'orientation pour guider les professionnels de nos métiers dans leurs démarches administratives et réglementaires.
- avec la DIRRECTE, nous travaillons au volet de la formation des exploitants et de leurs salariés pour une professionnalisation accrue supposant une crédibilité supérieure auprès des pouvoirs publics.

Le contact avec la Mairie de Paris s'avère essentiel et nécessaire, d'autant que la Ville s'apprête à récupérer certaines polices administratives jusqu'ici gérées par la Préfecture de Police de Paris.

Côté Préfecture de Police, le SNEG & Co demeure un interlocuteur incontournable. Il est indispensable de maintenir le lien avec les polices de proximité, judiciaire et administrative pour faire valoir les intérêts individuels et collectifs de nos adhérents auprès d'interlocuteurs privilégiés d'autant que les procédures et le contexte général se sont durcis ces derniers mois. En la matière, nos relations sont excellentes, à tous les niveaux de la hiérarchie, des

secrétariats jusqu'au préfet, en passant par les équipes de la BRP et le sous-préfet dédié aux établissements de nuit.

La Préfecture de Police est également de la sécurité de nos établissements et de nos publics. Le SNEG & Co, au lendemain de l'attentat de Manchester, comme après le 13 novembre ou l'attaque du Pulse à Orlando, a associé le SNEG & Co à son dispositif de sécurité renforcée pour garantir la sécurité des touristes, des clients, des établissements et de leurs salariés.

Côté riverains, le point d'équilibre dans la démarche est atteint. Sans qu'il soit l'allié des riverains quand ils sont excessifs et radicaux, le SNEG & Co a su gagner la confiance de l'ensemble des associations avec qui le dialogue peut s'amorcer sans pour autant rogner sur la défense des intérêts de nos adhérents.

En réponse au rassemblement des riverains qui exercent une forte pression sur les pouvoirs publics contre les nuisances soi-disant générés par les établissements, le SNEG & Co avec la CSCAD, feu l'association Nuit Vive et divers autres acteurs de la profession, a lancé le Collectif Action Nuit qui agit pour la défense et la représentation de nos métiers, notamment à travers le prisme du tourisme. Paris et l'ensemble de la France, première destination touristique au monde, ne peuvent négliger la ressource que cela suppose et au-delà des musées et du patrimoine, les Etablissements Recevant du Public y compris les lieux de nuit doivent pouvoir bénéficier de la manne économique issue du tourisme.

Le Collectif Action Nuit, déjà membre du Comité Destination Paris, devrait d'ailleurs rejoindre la Confédération des Acteurs du Tourisme récemment créée précédemment évoquée.

Paris au cœur de notre action constitue un dispositif satisfaisant quand les expériences de la capitale créent l'émulation en régions ou quand l'exécutif centralisé légifère au niveau national.

Ce n'est toutefois pas toujours le cas et, s'il défend les intérêts de ses adhérents en régions à titre individuel, le SNEG & Co, hormis des villes comme Lille ou Rouen où il a signé la nouvelle version de la Charte de Vie Nocturne, accuse un déficit de représentation en régions. Notre fonctionnement centralisé, notre Conseil d'Administration réduit, le peu d'adhérents dans les régions, dans les villes, en correspondance avec la réalité du tissu économique LGBT, lui-même en correspondance avec le caractère minoritaire de la population LGBT, expliquent ce déficit.

Notre intégration à l'UMIH permet toutefois de défendre nos adhérents dans les départements. Par exemple, à Rouen, après l'incendie du Cuba Libre en août 2016, la Préfecture de Seine-Maritime a déployé des visites des commissions de sécurité dans les établissements de 5ème catégorie et a envisagé de réduire les horaires d'ouverture au régime général. En association avec l'UMIH 76, le SNEG & Co a pu accompagner ses propres adhérents rouennais et a négocié avec la Préfète le maintien des horaires au régime général.

A Lille, après plus de deux ans de procédure, le SNEG & Co, aux côtés de l'UMIH Nord Pas-de-Calais, a finalement été déboutée devant la Cour d'Appel Administrative de Douai dans son action contre l'arrêté municipal pris par Martine Aubry réduisant en semaine les heures d'ouverture des établissements au régime général.

A Lyon, où l'approche du SNEG & Co est difficile de nombreuses années, notre participation au 1^{er} Gala de la Nuit Lyonnaise avec l'UMIH Rhône nous permet de reconstruire notre positionnement sur ce territoire.

En termes de partenariat :

- le SNEG & Co a initié un protocole avec CRT, la Centrale de traitements des titres restaurants qui va nous procurer une subvention conséquente en échange de la mise à disposition de nos relais d'information et de communication auprès de nos adhérents.
- Nous avons accueilli parmi nos adhérents la Brasserie de Monaco, productrice de la Bière R, dont le lancement a été largement été promotionné dans les établissements LGBT auxquels elle est dédiée, avec réversion d'une partie de ses ventes au milieu associatif.
- d'autres partenariats sont en cours : l'un avec l'application Hornet qui au-delà son usage dédié à la rencontre, souhaite participer à la promotion des établissements ; un autre encore avec Google qui via son association de personnels LGBT, propose d'accompagner les chefs d'établissements dans leur communication digitale ; un autre enfin avec Discodery, sur ce même thème de la communication digitale.
- nous sommes toujours partenaires des Trophées de la Nuit et du G20 de la Nuit, tournés autour de la découverte et de l'initiative récompensée dans les métiers de la Nuit et aussi de Fêtez Clairs pour la formation et la promotion de la réduction des risques alcool et drogue dans nos établissements.

Sur les droits d'auteurs et droits voisins, outre la SPRE précédemment évoquée, nous sommes en lien étroit avec la SACEM pour l'étude des dossiers de nos adhérents et défendre la révision des protocoles dans les meilleurs termes.

Dans la lignée de la contribution de la Ville de Paris qui souhaite travailler à la création du métier d'organisateur de soirées avec encadrement de la réglementation en termes fiscal, juridique, social pour mettre fin aux distorsions de concurrence, le SNEG & Co va défendre l'ouverture abattements protocolaires identiques à ceux des clubs pour les organisateurs de soirées adhérents aux organisations professionnelles.

Enfin, pour ce qui est de la communication :

- nos remerciements à Christophe Soret qui, au lendemain de notre dernière Assemblée Générale, a conformément à sa proposition, mis à disposition les colonnes de « Q Week » et de « Garçon Magazine » pour faire valoir le SNEG & Co et ses actions, proposition que nous avons trop peu utilisée.
- par l'intermédiaire du service Communication de l'UMIH, le SNEG & Co est désormais sollicité par de nombreux médias, généralistes ou spécialisés, presse écrite ou audiovisuelle. Gérard Siad a officiellement été nommé par la présidence confédérale de l'UMIH pour répondre à toutes les sollicitations sur la nuit au sens large du terme et sur la zone géographique de Paris toutes activités du CHRD incluses.
- enfin, notre propre communication passe par nos outils internes : le site snegandco.fr, la page Facebook SNEG & Co, la newsletter aux adhérents. Nous y avons mis en ligne les quelque 50 fiches juridiques précédemment évoquées mais aussi quelque 30 communiqués de presse. Enfin, par association avec l'UMIH, citons le magazine « Nous CHRD », 10 numéros par an, auquel vous êtes gratuitement abonné à travers une réversion de 15 euros par an que nous versons sur chaque cotisation perçue.
- une formation aux réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram...) serait idéale pour permettre de développer et moderniser au mieux notre communication.

Pour le financement, le SNEG & Co vit toujours principalement des ressources liées aux adhésions. Son économie est toujours fragile, ne permettant pas le défraiement des

administrateurs bénévoles, la réalisation d'action d'envergure ou encore le recrutement d'un commercial pour démarcher des prospects pouvant devenir adhérents.

Le SNEG & Co acquitte un loyer pour l'occupation d'un bureau au 22 rue d'Anjou, reverse 15 euros sur chaque adhésion des CHRD pour l'abonnement au magazine « Nous CHRD ». En revanche, conformément au protocole qui nous lie, il ne règle que partiellement la réversion de 51 euros sur chaque adhérent à l'UMIH comme le font tous les départements pour rémunérer les services juridiques, sociaux et fiscaux proposés par le siège. Au titre de 2016, la moitié de cette réversion a été effectuée pour permettre au SNEG & Co de disposer de son droit de vote lors des élections de branche en octobre et permettre de présenter la candidature de Gérard Siad en qualité de Vice-Président Général de la branche Cafés Brasseries Etablissements de Nuit.

Notre trésorier, Frédéric Dupont vous présentera suite à ce rapport moral, le rapport financier détaillé de l'exercice 2016.

Adhésions

302 adhésions ont été enregistrées dans le courant de l'exercice 2016 (vs 322 courant 2015) selon la répartition suivante : montant de cotisation défini proportionnellement au chiffre d'affaires et librement assujéti.

Montant de la cotisation en € TTC
Nombre d'adhésions

70	100	180	200	240	250	270	300	320
4	1	104	3	1	82	16	2	8

340	360	380	430	450	500	640	720	790
2	23	3	24	2	3	1	3	4

860	880	1 200	1 220	1 270	1 290	1 340	1 400	1 700
3	1	3	1	3	2	1	1	1

Si le nombre d'adhérents enregistré par rapport à 2015 (- 9,84 %), la ressource liée aux adhésions est en légère augmentation : + 1,40 %.

En termes d'évolution, le nombre des adhésions sur les trois dernières années est le suivant :

	2016	2015	2014
Adhérents au 31 décembre	302	322	302

En termes d'évolution, le nombre de primo adhésions sur les trois dernières années est le suivant :

	2016	2015	2014
Primo adhésions	26	26	44

En termes d'évolution, le nombre d'échappements sur les trois dernières années est le suivant :

	2016	2015	2014
Echappements	61	117	128

En termes d'évolution, les adhésions souscrites avec option SACEM / SPRE sur les deux années de protocole effectif sont les suivantes :

	2016	2015	2014
Option SACEM SPRE	148	139	106

Concernant la recommandation de la cotisation au juste montant selon le chiffre d'affaires sur les deux années complètes de mise en place de cette modalité :

	2016	2015	2014
Conformes	74 %	66 %	64 %
Non conformes	16 %	21 %	13 %
Non renseignées	10 %	13 %	23 %

En conclusion, la captation des adhérents reste difficile et laborieuse. Les renouvellements sont souvent sujets à de multiples rappels ; les échappements informés sont motivés par des changements d'enseigne ou de propriétaire (8 cas), cessation d'activité (5 cas), manque d'intérêt en terme de retour et d'apport (3 cas), l'adhésion à un autre syndicat (2 cas), l'adhésion à l'ENIPSE (1 cas), l'exclusion de notre fait (1 cas) mais l'immense majorité des non renouvellements (67 %) demeure injustifiée ; les primo adhésions sont stables mais peu nombreuses et insuffisantes, en moyenne 2 par mois. L'ajout de la mention « & Co » signe d'ouverture à tous les établissements, ne satisfait pas notre volonté d'apporter notre expertise des métiers de la nuit et des établissements festifs, quelle que soit leur clientèle, quelle que soit leur localisation géographique. Par ailleurs, la présence des UMIH départementales y compris sur Paris crée une diversification de l'offre de syndicalisation.

Enfin, pour information, concernant 2017 à mi-année, nous enregistrons 159 adhésions dont 10 primo adhésions et nous comptons 257 adhérents à jour de cotisation.

Un second poste d'administratif serait plus qu'utile au regard de la multiplication des dossiers entre SNEG & Co et UMIH. Au-delà des moyens financiers, se pose la question de l'accueil matériel quand nous ne disposons plus désormais que d'un seul bureau de 9 m² et d'un seul poste de travail ne permettant pas même nos administrateurs ou même un stagiaire que nous devons recruter pour la rentrée 2016.

En revanche, et de manière plus nécessaire encore, c'est d'un commercial dont nous avons besoin. Depuis de nombreux mois, face à la chute de notre socle d'adhérents, le Conseil d'Administration évoque l'idée de recruter pour prospecter de nouveaux adhérents. Une candidature étudiée dès septembre 2016 n'a finalement pas abouti et depuis, en dépit du bouche à oreille, d'une petite annonce sur notre site Internet et sur celui du Bon Coin, aucune réponse ne nous est parvenue. Il nous faut investir sur un salarié à plein temps ou à mi-temps, en CDD dans un premier temps pouvant aboutir sur un CDI, ou bien sur un commercial qui

procéderait à de la facturation et du commissionnement sur chiffre. Il nous manque seulement le candidat, le profil idéal mais atypique.

Qui plus est, la mission sera difficile car la position du SNEG & Co est ambiguë et par conséquent inconfortable pour son développement : la cible de lieux LGBT est en crise depuis de nombreuses années, la cible généraliste nous est rendue difficile par notre intitulé SNEG & Co d'une part, par notre manque de spécificité d'autre part : le SNEG & Co s'apparente à un département de l'UMIH accueillant tous types d'ERP ; alors comment recruter des adhérents y compris à Paris sous l'intitulé SNEG & Co quand les exploitants peuvent adhérer à leur UMIH de département dont nous sommes affiliés à la Confédérale d'une part et quand ils peuvent adhérer avec une notion de proximité d'autre part ? Tous les syndicats associés ou structures interdépartementales de l'UMIH ont une spécificité (GNC, SNRTC, SNRPO, UMIH Prestige, CSCAD). L'identité historique du SNEG & Co n'étant plus pérenne, il est le seul syndicat à n'avoir aucune spécificité, ni en termes de métiers, ni de clientèle, ni de zone géographique). C'était le cas de la CPIH qui finalement, a été absorbée par l'UMIH.

Notre seul axe de développement est celui des établissements festifs et de convivialité, tous types de clientèle confondus, de l'apéritif d'afterwork jusqu'à l'after du petit matin. Il restera à définir notre portée géographique au regard de notre centralisation parisienne.

Perspectives

Sur le plan des adhésions, la perspective passe par le recrutement d'un commercial comme précédemment évoqué. Nous comptons encore et toujours sur le parrainage de nouveaux adhérents par des adhérents. Si chaque adhérent parrainait un nouvel adhérent, notre socle double automatiquement. S'il faut trouver une contrepartie, celui qui parraine un nouvel adhérent pourrait voir sa cotisation réduite pour l'année suivante.

C'est aussi en faisant valoir notre savoir-faire, en diffusant notre communication et aussi en renforçant nos prestations et services que nous pouvons espérer attirer de nouveaux affiliés. Nous ne pouvons malheureusement pas proposer à nos adhérents à la protection juridique mise en place par l'UMIH. Pour ce faire, il faudrait, conformément à l'accord passé avec l'organisme assureur, que cette protection juridique soit souscrite par l'ensemble de nos adhérents moyennant une cotisation majorée de 60 euros minimum pour tous qui serait reversée. Ceci est inenvisageable quand nous-même nous renonçons à procéder à une augmentation de cotisation pour notre propre augmentation de ressources.

En revanche, nous pouvons évoquer dans nos argumentaires d'adhésion, l'assurance GSC (Garantie Sociale des Chefs et dirigeants d'entreprises). L'UMIH et à travers elle le SNEG & Co, étant adhérente aux inter pro MEDEF, CPME ou encore U2P, nos adhérents ont droits ouverts à cette prestation réservée aux adhérents d'organisations professionnelles affiliées à l'une des trois inter pro. Là où le chef d'entreprise ne dispose d'aucune assurance chômage, cette garantie moyennant le versement de cotisations mensuelles lui assure des indemnités de 55 à 70 % sur des périodes de 12, 18 ou encore 24 mois. Notre administrateur Cédric Tondini, également courtier va nous accompagner dans l'élaboration d'un dispositif d'information et de souscription, le SNEG & Co ayant déjà obtenu son propre agrément auprès de l'organisme GSC.

Nous pouvons aussi évoquer UMIH Direct : ouvert à tous les adhérents et à leurs salariés, c'est l'équivalent d'un Comité d'Entreprises. Pour des achats professionnels ou personnels,

UMIH Direct proposera des offres de produits et de services à tarifs réduits. De quoi, avec les abattements SACEM et SPRE, créer un retour financier sur le montant de l'adhésion versée.

Nous voulons aussi multiplier les contacts avec les adhérents, des réunions d'échanges dans des lieux de convivialité comme l'a proposé Mimi pour cette Assemblée Générale. Peu d'adhérents ont répondu, merci à vous d'être présents, le projet reste à discuter au regard de l'intérêt qu'il suscite.

Quoi qu'il en soit, nous vous donnons d'ores et déjà le lundi 2 octobre 2017 pour un colloque sur l'économie de la Nuit et de ses établissements et son impact en termes de santé sur les clients, les salariés et nous-mêmes. Etats des lieux, invités, débats seront suivies d'une soirée cocktail dînatoire avec animations et djs.

Entre temps, nous aurons participé les 14 et 15 septembre à la Conférence Nationale de la Vie Nocturne dont nous sommes partenaires et qui se déroulera à la Cité de la Mode et du Design : deux jours de plénières, d'ateliers, de tables rondes et de fêtes aussi.

Puis en fin d'année, nous nous rendrons au MICS les 8 novembre 2017 où vous êtes invités en qualité d'hosted buyer si vous le désirez, puis au Congrès de l'UMIH qui se tient cette année à Reims du 21 au 23 novembre au cours duquel seront remis les Trophées « Nous CHR D » pour lesquels vous pouvez vous inscrire si votre établissement fait preuve d'initiative artistique, de dynamique commerciale, d'originalité de concept, d'innovation dans les ressources humaines ou encore dans le développement durable...

Cette seconde partie de l'année sera aussi dédiée aux rencontres des nouveaux acteurs de l'exécutif et du législatif récemment élus. Dans ce contexte économique, sociale et sécuritaire morose, nous devons leur répéter nos revendications, plaider pour moins de principes de précaution, de normes, de contrôles pour embaucher, produire, investir et exercer efficacement nos professions dans le 3^{ème} secteur professionnel qu'est le tourisme, incluant nos entreprises du CHR D.